

**Avis d'entrée en vigueur  
du Règlement 940-13**

**AVIS AU PUBLIC** est par le présent donné par le soussigné, directeur général et greffier, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 6 janvier 2014, le règlement suivant:

**Règlement 940-13 décrétant la fermeture d'un tronçon  
de la rue Robichaud**

Le Règlement 940-13 est déposé au bureau de la municipalité où toute personne peut le consulter pendant les heures normales d'affaires. Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 9<sup>e</sup> jour de janvier 2014

Stéphane Cyr  
Directeur général et greffier